



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage , Phase III**  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Science Procurement Directorate/Direction de  
l'acquisition de travaux scientifiques  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
11C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> MEOSAR composante terrestre phase 2	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-177351/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-177351	<b>Date</b> 2017-02-01
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ST-005-30676	
<b>File No. - N° de dossier</b> 005st.W8474-177351	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-03-02</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Byrnes, Ashley	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 005st
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4453 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La présente modification vise :

- à répondre aux questions reçues pendant le période de soumission;
- à modifier l'invitation en conséquence, au besoin.

---

### **Questions et réponses**

- Q1 Le paragraphe 1 indique : *Le site du MEOLUT de Goose Bay comprendra un bâtiment, des antennes et de l'infrastructure connexe sur le site de la 5e Escadre Goose Bay tel qu'indiqué sur la figure A-1 dans l'appendice A de cet EDT. Le bâtiment devrait avoir une dimension de 10 m x 8 m et 8 antennes paraboliques réceptrices devraient être installées sur des dalles de béton de 2,5 m x 2,5 m chacune.* Et, Le paragraphe 1.2 Construction du site (1<sup>er</sup> point) indique : *Compactage et mise en place du béton pour la fondation du bâtiment du MEOLUT, d'une dimension de 10 m x 8 m, et des dalles de béton (c.-à-d. au plus 8) pour les antennes, d'une dimension de 2,5 m x 2,5 m chacune;* Question : La dimension du bâtiment qui figure ci-dessus sert-elle de norme et doit-on retenir les mêmes dimensions du bâtiment et des antennes paraboliques réceptrices pour le site de Riverbend?
- R1 Les dimensions mentionnées à l'Appendice C de l'EDT pour la CCMS du système ont été utilisées strictement pour le développement de mesures environnementales propres au site de Goose Bay. Les besoins actuels en termes de bâtiment et de construction pour ce site se trouvent dans la section 7.5.1 de l'EDT pour la CCMS du système. Ces besoins en construction et en bâtiment s'appliquent également aux sites de Goose Bay et de Riverbend.
- Q2 La Couronne peut-elle préciser si les bâtiments des sites de MEOLUT de Goose Bay et de Riverbend nécessitent de l'eau, des toilettes et des installations sanitaires?
- R2 Ni l'un ni l'autre des sites MEOLUT n'a besoin de toilette ou d'installations sanitaires. La Couronne n'installera pas de système d'approvisionnement en eau à ces sites MEOLUT. Si la conception du système de l'entrepreneur inclus le besoin d'eau, il devra être fourni et installé par l'entrepreneur.
- Q3 Paragraphe 4.1.1.2, article 3 – Aux fins de l'évaluation, la demande de soumissions limite le nombre de sous-traitants à un. Puisqu'il s'agit d'un programme complexe qui incitera le soumissionnaire à faire appel à plusieurs sous-traitants qui sont des experts dans leur domaine, le maximum peut-il être augmenté ou tout simplement supprimé?
- R3 En ce qui a trait à clause sur l'expérience du soumissionnaire, non, le nombre maximum ne sera pas augmenté ou retiré. Sauf indication contraire, l'expérience indiquée dans la soumission doit correspondre à la description de la section 4.1.1.2 de la demande de soumissions. La limite en question s'applique seulement au nombre acceptable de sous-traitants aux fins de l'évaluation; cela ne limite pas le nombre total de sous-traitants à un seul. Veuillez consulter la demande de soumissions pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des sous-traitants.
- Q4 Liste des satellites disponibles pour la simulation à la COE : Plan d'évaluation technique de la composante terrestre du projet MEOSAR, Pièce jointe 1, Annexe B-2/4 : Dans la liste des « Satellites disponibles », les satellites 319, 401,402, 408 et 409 ne sont pas indiqués même s'ils ont été déclarés opérationnels avant le 13 décembre 2016, ce qui signifie qu'ils font partie intégrante de la constellation à la COE. Faut-il en tenir compte dans nos simulations à la COE?

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
- R4 Les satellites 319, 401, 402, 408 et 409 peuvent être utilisés dans les simulations à la COE.
- Q5 Nombre de satellites requis pour la localisation des balises de détresse : Plan d'évaluation technique de la composante terrestre du projet MEOSAR, Pièce jointe 1, Annexe B-2/4 : Les hypothèses préalables aux simulations fixent le nombre de satellites requis pour la localisation des balises de détresse à 3. Comment devons-nous interpréter cette hypothèse en ce qui concerne le débit de chaque canal dans la section 6.4.2.5, qui est plutôt faible (30 % pour la bande S et 40 % pour la bande L)? Devons-nous estimer que pourvu que trois satellites soient normalement visibles à des angles d'élévation de 5° à 75° entre les balises de détresse et les satellites et de 5° entre les stations MEOLUT et les satellites, et pourvu que ces satellites soient suivis par ces stations, ils seront proprement détectés et pourront servir à la localisation? Devons-nous aussi tenir compte de ce taux de détection supposé de 100 % pour le calcul de probabilité de la localisation à salve unique? Ou devons-nous plutôt tenir compte d'un autre débit de canal, c.-à-d. notre propre mesure du débit ou une autre suggestion de votre part (le rayon doit dépasser 30 % et 40 %, sans quoi la zone de couverture serait trop petite)?
- R5 Pour les simulations, les entrepreneurs peuvent assumer que les balises de détresse sont visibles 100% du temps quand elles ont un angle d'élévation de 5° à 75°. Le débit de chaque canal doit être la valeur qui sera atteinte par le système proposé par l'entrepreneur une fois installé sur chacun des sites MEOLUT. Cette valeur de débit de canal doit être plus grande que 30% pour les satellites de bande S et plus grande que 40% pour les satellites de bande L, tel que décrit dans la section 6.4.2.5 de l'EDT pour la CCMS. Le débit de canal ne peut pas cependant être plus grand que la disponibilité RF calculée pour le critère O7 et ce dernier ne peut pas être plus grand ou égal à 100%.
- Q6 Liste des satellites disponibles pour la simulation à la COF : Plan d'évaluation technique de la composante terrestre du projet MEOSAR, Pièce jointe 1, Annexe B-2/4 et Annexe D3/3 : Certains critères d'évaluation de l'Annexe D exigent une vérification du rendement au moyen de simulations à la COF. Quelle constellation devons-nous retenir dans nos simulations? Pouvons-nous obtenir le nombre de satellites par constellation, ou encore un EDL à titre d'exemple?
- R6 Les simulations à la COF doivent se limiter aux satellites de bande L. Pour ces simulations, les entrepreneurs peuvent utiliser jusqu'à 30 satellites, c.-à-d. 24 Galileo et 6 Glonass, distribués également sur le plan orbital de leur constellation.
- Q7 Scénario de tâches autorisées du SES : Annexe 2, B.3 : Quelle est la période qui concerne la soumission? 1 an, 5 ans?
- R7 Ce scénario utilisera des taux horaires fermes tout compris de l'année 1 de la période de soutien en service conformément à la PIÈCE JOINTE 2, Tableau B.3 – Scénario de travail pour l'autorisation de tâches sur les SES. La demande de soumissions a été mise à jour en conséquence.
- Q8 Documents du système COSPAS-SARSAT (version de 2016) : EDT pour la CCMS du MEOSAR, Section 5.1 : Le site Web du système COSPAS-SARSAT n'avait pas à ce jour la version de décembre 2016 de certains documents du système COSPAS-SARSAT indiqués dans le segment 5.1 (T.016, T.017, T.019, T.020 et T.022). Pouvons-nous y avoir accès d'une autre manière?
- R8 Les documents COSPAS-SARSAT T.016, T.017, T.019 et T.020 sont disponibles depuis le 20 janvier 2017 sur le site web professionnel de COSPAS-SARSAT. La version A préliminaire du document COSPAS-SARSAT T.022 sera fournie sur demande à l'autorité contractante nommée aux présentes uniquement.

- Q9 Exactitude des éphémérides : EDT pour la CCMS du MEOSAR, Section 6.3.2.12 : L'exigence 6.3.2.12 est la suivante : « Recevoir l'état de santé et les paramètres orbitaux des satellites directement à partir des éphémérides du GNSS de diffusion qui héberge les répéteurs MEOSAR. » Par contre, voici l'exigence 6.3.2.11 : « Tenir des horaires de suivi et des paramètres orbitaux pour tous les satellites MEOSAR avec une précision de 10 centimètres et 50 nanosecondes. » La précision des éphémérides du GNSS de diffusion est d'environ 50 cm (et la marge d'erreur est probablement plus grande pour certains satellites, notamment 414 et 418). Leur utilisation exclut donc de se conformer à l'exigence 6.3.2.11. Devons-nous en déduire qu'il faut considérer d'autres sources d'éphémérides, plus précises, notamment le format sp3? Dans ce cas, devons-nous comprendre que ces sources seront précisées dans le réseau de distribution du système Cospas/Sarsat, puisque nous devons éviter l'Internet public (6.1.15)?
- R9 La section 6.3.2.11 de l'énoncé de travail pour la conception, la construction et la mise en service du système a été changée telle que suit: "Tenir des horaires de suivi et des paramètres orbitaux pour tous les satellites MEOSAR avec une précision de 100 centimètres et 50 nanosecondes."
- Q10 EDT pour le SES : Puisque la DP ne définit pas le concept de maintenance, devons-nous présumer que le personnel militaire sera disponible ou pourra être disponible pour les activités de dépannage de première ligne limitées?
- R10 Le personnel du MDN à chacun des sites peut performer des activités d'entretien élémentaires telles que des inspections visuelles et des tâches informatiques élémentaires. L'entrepreneur ne peut pas se fier sur le personnel du MDN pour faire des réparations ou des manipulations de logiciel sauf en ce qui a trait à la réparation des bâtiments, des génératrices, et des systèmes électriques et mécaniques sur les sites. L'entrepreneur est responsable pour l'entretien de toutes les antennes et tours.
- Q11 EDT pour le SES : Paragraphe 6.5.4 : Veuillez définir le concept de maintenance, tout en précisant ce qu'est une maintenance de première ligne.
- R11 L'entrepreneur est responsable pour toutes les activités de dépannage et d'entretien correctif et préventif aux deux sites MEOLUT. Le personnel du MDN s'occupera de l'entretien des bâtiments ainsi que de leurs systèmes électriques et mécaniques, des génératrices, et des connexions électriques et de communication aux sites. En fonction du talent du personnel assigné aux sites, il est possible que le personnel du MDN soit en mesure d'assister l'entrepreneur avec des tâches élémentaires tel que le redémarrage d'un serveur, par exemple. Le personnel du MDN sera en mesure de visiter les installations de façon régulière mais ne sera généralement pas en mesure de réparer des fautes ou de monter dans les tours. L'entraînement donné au personnel à chacun des sites doit viser les tâches élémentaires que l'entrepreneur s'attend à ce que le personnel soit en mesure d'effectuer.
- Q12 EDT pour le SES : Paragraphe 6.3.7 : L'entrepreneur doit fournir des services de maintenance préventive et corrective, y compris des mises à jour périodiques du matériel et des logiciels. Veuillez préciser si toute mise à jour du matériel sera gérée dans le cadre d'un Projet de modification technique et si les coûts associés à l'acquisition, à l'essai, à l'installation et à la configuration d'une mise à jour du matériel feront l'objet d'un financement distinct (DND 626 ou tout autre instrument mutuellement convenu).
- R12 Les mises à jours de logiciel et les changements de matériel qui ont pour but d'améliorer la performance du système après sa mise en service seront entreprises avec des autorisations de travail séparées qui sont décrites dans les sections 3.8.3 et 6.8 de l'EDT pour le SES. Les mises à jour de logiciel qui ont pour but de s'assurer que le système continu de rencontrer les exigences courantes des spécifications et standards COSPAS-SARSAT doivent être fournies en vertu des services de maintenance préventive et corrective à prix fixe décrits dans les sections 6.1.1, 6.1.2,

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

et 6.1.4 de l'EDT pour le SES. Les changements de matériel qui ont pour but de s'assurer que le système continu de rencontrer ses exigences en matière de disponibilité et de rendement qui se trouvent aux sections 6.1.1 et 6.1.4 de l'EDT pour le SES doivent être fournis en vertu des services de maintenance préventive et corrective à prix fixe.

- Q13 EDT pour le SES : Paragraphe 6.3.9 : Veuillez préciser si les visites sur les lieux font partie du travail de base et non du travail du RSP indiqué dans les tâches autorisées.
- R13 Toutes les visites reliées aux services de maintenance préventive et corrective doivent être incluses dans le cadre des travaux de soutien en service à prix fixe.
- Q14 EDT pour la CCMS : Paragraphe 5.2.1 : Le lien renvoie à la Politique sur la sécurité du gouvernement. La référence est de nature très générale et il n'existe pas de politique du Conseil du Trésor en matière de cybersécurité, mais le Directeur, Sécurité (Gestion de l'information) du Ministère de la Défense nationale a établi des lignes directrices. Quelles sont les attentes relatives aux exigences en matière de sécurité des TI en ce qui concerne l'entrepreneur?\* Évaluation et autorisation de sécurité (complète, partielle, aucune)?\* Mesures de sécurité négociées?\* Documentation requise et preuve nécessaire (conformité et fiabilité)?\* L'entrepreneur est-il chargé de moderniser le système avec des mécanismes plus sûrs ou des fonctions de sécurité supplémentaires, le cas échéant?\* Quelles sont les exigences en matière de qualité de l'information?
- R14 Le système doit rencontrer les besoins en termes de sécurité de réseau pour les protocoles identifiés dans la section 6.3.2.29 de l'EDT pour la CCMS. Les besoins en termes de sécurité physique pour les sites MEOLUT se trouvent dans la section 7.5.1.4.8 du même EDT. La Couronne ne s'attend pas à ce que l'entrepreneur ait à s'occuper du processus de SA&A.
- Q15 EDT pour la CCMS : Paragraphe 7.3.2 : Nous avons besoin de renseignements supplémentaires pour mieux cerner comment l'entrepreneur peut « aider » le Canada à se conformer à toutes les lignes directrices.\* Notre entreprise possède une expertise en matière d'ITSG-33 et d'évaluation et autorisation de sécurité, au besoin.
- R15 La Couronne s'occupera de toutes les tâches reliées au processus de SA&A pour les sites MEOLUT en utilisant les données techniques livrées par l'entrepreneur en vertu des tâches incluses dans l'EDT pour la CCMS du système.
- Q16 Annexe 2, Fiche de présentation de la soumission financière, B.3, Scénario de tâches autorisées du SES : Le tableau B.3 ne propose pas de taux horaires fermes pour les années 2 à 5. Veuillez préciser si les taux horaires fermes qui seront inscrits dans le tableau B.3 sont uniquement fournis à des fins d'évaluation et si les taux horaires qui s'appliquent réellement aux années 1 à 5 doivent figurer à l'Annexe D, Base de paiement, Tableau B2.2.
- R16 Les taux horaires fermes tout compris à proposer pour chaque catégorie de main-d'œuvre à la PIÈCE JOINTE 2, Tableau B.3 – Scénario de travail pour l'autorisation de tâches sur les SES, seront utilisés aux fins de l'évaluation. De plus, ils seront transposés dans la colonne « Année 1 » du tableau de l'Annexe D – B2, figurant à l'ANNEXE D – Base de paiement, section B2 – Autorisation de tâches, et aussi dans la colonne « Année 1 » du tableau de l'Annexe D – C2, figurant à l'ANNEXE D – Base de paiement, section C2 – Autorisation de tâches. Pour le tableau de l'Annexe D – B2 et le tableau de l'Annexe D – C2, les taux horaires tout compris pour les années deux à cinq seront ensuite calculés en utilisant les taux proposés par le soumissionnaire à l'année un, qui seront ajustés conformément à la clause du prix ajusté selon l'ADP incluse à l'ANNEXE D.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- Q17 Annexe D, Base de paiement, B2.1 – Autorisations de tâches - Prix de lot ferme : Le tableau B2.1 doit contenir des prix fermes. Ce n'est pas évident puisqu'à l'heure actuelle, les autorisations de tâche ne sont pas financées et sont considérées comme des travaux supplémentaires imprévus (DND 626 ou tout autre instrument mutuellement convenu), et la portée des travaux effectués dans le cadre des autorisations de tâche n'est pas définie. Veuillez préciser les exigences concernant les prix fermes du tableau B2.1.
- R17 Les tâches seront fondées sur des taux fermes en fonction du niveau d'effort applicable à négocier pour chaque tâche. La demande de soumissions a été mise à jour en conséquence.
- Q18 Accessibilité de l'EDL : EDT pour la CCMS du MEOSAR, Section 6.1.15 : Veuillez préciser si l'EDL sera transmis au réseau MEOLUT par le CCCM, ce qui évitera de recourir à l'Internet public, conformément à l'exigence 6.1.15.
- R18 Les données EDL seront fournies par le CCCM aux sites MEOLUT au travers du réseau MEOLUT. La disponibilité de ces données dépendra de leur source.
- Q19 Disponibilité du réseau MEOLUT : Plan d'évaluation technique de la composante terrestre du projet MEOSAR, Annexe B, et EDT pour le SES du MEOSAR, Section 6.7.8 : Le critère O11 de l'Annexe B fixe la disponibilité de chacun des serveurs du réseau MEOLUT à 98 % alors que le tableau du paragraphe 6.7.8 de l'EDT pour le SES indique une disponibilité de 99 %. Le paragraphe 6.7.8 contient également des exigences concernant d'autres éléments qui peuvent influencer la disponibilité des serveurs du réseau MEOLUT en ce qui concerne le SES (bureau de service, SBE, etc.). Devons-nous les considérer comme des facteurs qui expliquent le calcul de 98 % dans l'Annexe B?
- R19 L'item 6 du Tableau 4 de l'EDT pour le SES a été changé à 98%.
- Q20 Balises de référence : Plan d'évaluation technique de la composante terrestre du projet MEOSAR, Exigences, Section 6.1.1.1 : Le ministère doit préciser si les balises de référence fournies par le client sont la référence de base, et s'il est possible de proposer d'autres balises de référence pour chaque site de la composante terrestre du système MEOSAR.
- R20 La décision de fournir des balises de référence à l'un ou l'autre des sites MEOLUT est laissée à l'entrepreneur lors de la conception de système. La décision doit être prise en considérant les besoins en termes de couverture et de précision du système.
- Q21 Prix des pièces de rechange et des outils de soutien : EDT pour la CCMS, paragraphe 3.2 : Le paragraphe indique que l'entrepreneur doit livrer toutes les pièces de rechange et tous les outils de soutien nécessaires. Ces pièces sont comprises dans le prix fixe ferme et seront remboursées aux étapes 5 et 6 du calendrier 1. Veuillez confirmer si ces pièces sont considérées comme les pièces de rechange de l'approvisionnement initial. Les pièces ne devraient-elles pas plutôt figurer à l'Annexe 2 et dans la Base de paiement à l'Annexe D?
- R21 Les pièces de rechange mentionnées dans la section 3.2 de l'EDT pour la CCMS du système sont celles qui seront identifiées dans la Liste de pièces de rechange recommandées (LPRR) et qui seront requises pour le soutien opérationnel du système pour une période de 2 ans tel que mentionné aux paragraphes 1.3 et 2.1.2 de l'Appendice F du même EDT. Tel que mentionné dans le Tableau 3 de l'EDT, l'ébauche de la LPRR doit être soumise à l'Examen de conception critique et doit être soumise en version finale prêt à être approuvée par le Canada pour les essais de

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

réception en usine. Les entrepreneurs ne sont pas tenus de séparer les coûts reliés aux pièces de rechange dans leur proposition financière.

- Q22 Utilisation des pièces de rechange et des outils de soutien : EDT pour la CCMS, paragraphe 3.2 : Le paragraphe indique que l'entrepreneur doit livrer toutes les pièces de rechange et tous les outils de soutien nécessaires. Veuillez préciser si les pièces de rechange de l'approvisionnement initial serviront au soutien du système pour une période de service de 5 ans.
- R22 L'ensemble des pièces de rechange fourni doit être suffisant pour le soutien opérationnel du système (i.e. une fois que les 2 sites MEOLUT auront été mis en service) pendant 2 ans tel que mentionné dans les paragraphes 1.3 et 2.1.2 de l'Appendice F de l'EDT pour la CCMS du système.
- Q23 Dimensions de la salle de stockage et de l'espace de travail : DBAC ÉDT para 7.5.1.3.1 : L'installation de stockage peut-elle être dimensionnée en fonction du volume des pièces de rechange nécessaires pour soutenir la solution?
- R23 La grandeur minimale de l'armoire de rangement dans chacun des édifices sur les sites MEOLUT doit être telle que spécifiée dans la section 7.5.1.3.3 de l'EDT pour la CCMS du système. L'entrepreneur peut proposer une plus grande armoire si celle-ci est requise pour entreposer la grosseur des pièces de rechange qui seront entreposées à chacun des sites.
- Q24 Exigences d'ASC : DBAC EDT para 7.5.1.3.7 et 7.5.1.4.7 : Le CANADA peut-il clarifier les exigences de l'ASC : quel équipement doit être protégé (électroniques MEOLUT, chauffage, ventilation et climatisation?) ainsi que la durée de l'ASC.
- R24 Le Canada ne s'attend pas à ce que les composantes électriques et mécaniques des édifices, par exemple les climatiseurs, chaufferettes et ventilateurs, soient connectées aux ASC. Les ASC doivent être capables de fournir aux besoins en courant électrique pour tous les systèmes qui y sont connectés aussi longtemps que requis pour satisfaire aux besoins en matière de disponibilité opérationnelle tout en tenant compte de l'utilisation de génératrices fournies par l'entrepreneur et installées sur le site.
- Q25 En ce qui concerne la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, pourriez-vous confirmer que, si des soumission incluant une attestation valide du contenu canadien sont retirées ou déclarées non recevables, et qu'il ne reste qu'un seul soumissionnaire ayant une certification valide, l'évaluation se poursuivra par l'examen d'une seule soumission?
- R25 Le processus d'approvisionnement est limité conditionnellement aux biens et services canadiens. L'agent de négociation des contrats doit d'abord déterminer s'il y a au moins deux soumissions comprenant une attestation valide de contenu canadien. Dans un tel cas, l'évaluation sera limitée aux soumissions ayant une attestation valide du contenu canadien; sinon, toutes les soumissions seront évaluées. Si les soumissions avec une certification valide sont ultérieurement déclarées non recevables ou si elles sont retirées et qu'il reste au moins une soumission recevable comportant une attestation valide de biens et/ou de services canadiens, l'évaluation se poursuivra pour les soumissions qui contiennent une attestation valide du contenu canadien. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide du contenu canadien sont subséquemment déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées. Voir le *Guide des approvisionnements*, Annexe 3.6, Politique sur le contenu canadien, sur le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.
-

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

### **Modifications à l'invitation**

1. Dans la partie 7, à la section 7.5.1, << Autorité contractante >> :

SUPPRIMER :

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Alan Chan  
Titre : Chef d'équipe d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction des projets spatiaux, d'innovations, et d'informatiques  
11 rue Laurier  
Gatineau, Québec  
K1A 0S5

Téléphone : 873-469-4457  
Courriel : alan.chan@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

INSÉRER :

Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Ashley Byrnes  
Titre : Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction des projets spatiaux, d'innovations, et d'informatiques  
11 rue Laurier  
Gatineau, Québec  
K1A 0S5

Téléphone : 873-469-4453  
Courriel : ashley.byrnes@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.



Sollicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. A PIÈCE JOINTE 1 : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES ET COTÉS,  
Appendice B, Tableau B-1 : Paramètres pour la simulation de la zone de couverture :

SUPPRIMER :

Paramètres	Valeurs
Satellites disponibles	301, 302, 303, 306, 308, 309, 310, 312, 315, 316, 317, 318, 323, 324, 326, 327, 329, 330, 332, 414, 418, 419, 420, 422, 424, 426, 430, 501, 502
Angle minimum d'élévation des stations MEOLUT	5 degrés
Angle minimum d'élévation des balises de détresse	5 degrés
Mouvement des balises de détresse	Statique (i.e. ne se déplacent pas)
Nombre de salves	13 salves transmises
Temps d'attente permissible	10 minutes (après la première salve)
Début (heure et date)	31 décembre 2018 00:00:00 UTC
Durée de la simulation	10 jours
Incréments	15 minutes
Résolution	110 km (1 degré)
Nombre de satellites requis pour la localisation des balises de détresse	Minimum de 3 satellites
$\sigma$ TOA	25 $\mu$ s (valeur constante)
$\sigma$ FOA	0.2 Hz (valeur constante)
Angle maximum d'élévation entre la balise de détresse et les satellites	75 degrés

Tableau B-1 : Paramètres pour la simulation de la zone de couverture

INSÉRER :

Paramètres	Valeurs
Satellites disponibles	301, 302, 303, 306, 308, 309, 310, 312, 315, 316, 317, 318, 319, 323, 324, 326, 327, 329, 330, 332, 401, 402, 408, 409, 414, 418, 419, 420, 422, 424, 426, 430, 501, 502
Angle minimum d'élévation des stations MEOLUT	5 degrés
Angle minimum d'élévation des balises de détresse	5 degrés
Mouvement des balises de détresse	Statique (i.e. ne se déplacent pas)
Nombre de salves	13 salves transmises
Temps d'attente permissible	10 minutes (après la première salve)
Début (heure et date)	31 décembre 2018 00:00:00 UTC
Durée de la simulation	10 jours
Incréments	15 minutes
Résolution	110 km (1 degré)
Nombre de satellites requis pour la localisation des balises de détresse	Minimum de 3 satellites
$\sigma$ TOA	25 $\mu$ s (valeur constante)
$\sigma$ FOA	0.2 Hz (valeur constante)
Angle maximum d'élévation entre la balise de détresse et les satellites	75 degrés

Tableau B-1 : Paramètres pour la simulation de la zone de couverture

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. A PIÈCE JOINTE 2, FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE, section B.3 – Scénario de tâches autorisées du SES :

SUPPRIMER :

<b>B.3 – Scénario de tâches autorisées du SES</b>			
Un taux horaire ferme tout compris			
Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.			
Le niveau d'effort précisé n'est qu'une approximation honnête des exigences donné de bonne foi et fourni aux fins d'évaluation de la soumission financière seulement. Cela ne représente pas un engagement de la part du Canada.			
Catégorie	Niveau estimatif d'effort (heures/année)	Taux horaire ferme	Total calculé
Représentant du service sur place (RSP) et équipe mobile de réparation (EMR) – Voir annexe B, section 6.8			
RSP – Représentant du service sur place (bilingue)	75		
Recherches et appui techniques (TIES), enquêtes et études techniques spéciales et autres travaux imprévus – Se reporter à l'Annexe B, section 6.8			
GPP - Gestionnaire principal de projet	100		
IIS – Ingénieur intermédiaire de système	700		
TLI – Technologue de logiciel intermédiaire	1 000		
GC – Gestionnaire de la configuration	100		
IPS – Ingénieur principal de système	100		

**Coût du scénario de tâches autorisées du SES \$** (somme des totaux calculés selon le tableau ci-dessus)  
**(taxes applicables en sus)**

INSÉRER :

<b>B.3 – Scénario de tâches autorisées du SES</b>			
Un taux horaire ferme tout compris			
Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.			
Le niveau d'effort précisé n'est qu'une approximation honnête des exigences donné de bonne foi et fourni aux fins d'évaluation de la soumission financière seulement. Cela ne représente pas un engagement de la part du Canada.			

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Catégorie	Niveau estimatif d'effort (heures/année)	Taux horaire ferme Année 1	Total calculé
Représentant du service sur place (RSP) et équipe mobile de réparation (EMR) – Voir annexe B, section 6.8			
RSP – Représentant du service sur place (bilingue)	75		
Recherches et appui techniques (TIES), enquêtes et études techniques spéciales et autres travaux imprévus – Se reporter à l'Annexe B, section 6.8			
GPP - Gestionnaire principal de projet	100		
IIS – Ingénieur intermédiaire de système	700		
TLI – Technologue de logiciel intermédiaire	1 000		
GC – Gestionnaire de la configuration	100		
IPS – Ingénieur principal de système	100		

**Coût du scénario de tâches autorisées du SES \$ (somme des totaux calculés selon le tableau ci-dessus)  
(taxes applicables en sus)**

4. A L'ANNEXE A, ÉNONCÉ DE TRAVAIL : POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN SERVICE DE MEOLUT POUR LA COMPOSANTE TERRETRRE DU SYSTEME MEOSAR, AU 6.3.2.11:

SUPPRIMER :

Tenir des horaires de suivi et des paramètres orbitaux pour tous les satellites MEOSAR avec une précision de 10 centimètres et 50 nanosecondes.

INSÉRER :

Tenir des horaires de suivi et des paramètres orbitaux pour tous les satellites MEOSAR avec une précision de 100 centimètres et 50 nanosecondes.

5. A L'ANNEXE B, ÉNONCÉ DE TRAVAIL: SOUTIEN EN SERVICE, Tableau 4: Exigences en matière de disponibilité:

SUPPRIMER :

Item	Description	Disponibilité requise
1	Service de dépannage	99,5%
2	EIE	99%
3	Chaque IUD du CCCM	99%
4	Chacun des serveurs du réseau MEOLUT	99%
5	Chacun des processeurs de localisation de réseau	99%

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6	Chacune des stations MEOLUT	99%
7	Ensemble de la composante terrestre du système MEOSAR	95%

Tableau 4 : Exigences en matière de disponibilité

INSÉRER :

Item	Description	Disponibilité requise
1	Service de dépannage	99.5%
2	EIE	99%
3	Chaque IUD du CCCM	99%
4	Chacun des serveurs du réseau MEOLUT	99%
5	Chacun des processeurs de localisation de réseau	99%
6	Chacune des stations MEOLUT	98%
7	Ensemble de la composante terrestre du système MEOSAR	95%

Tableau 4 : Exigences en matière de disponibilité

6. A ANNEXE « D » « BASE DE PAIEMENT, section B2 – Autorisations de tâches :

SUPPRIMER :

#### B2 – Autorisations de tâches

Si le besoin se fait sentir pour des travaux prévus dans une autorisation de tâches qui ne sont pas financés, une modification officielle du contrat sera requise, conformément au processus décrit dans le contrat. Les travaux ne doivent être entrepris qu'une fois les fonds ajoutés au contrat.

Exemples de travaux :

- Représentants du service sur place et équipes mobiles de réparation (EMR);
- recherches et appui techniques (TIES);
- enquêtes spéciales et études techniques;
- demandes de travaux supplémentaires imprévus, y compris la fourniture de pièces de rechange et un soutien à la formation.

#### B2.1 – Autorisations de tâches - Prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'Autorisations de tâches, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme tout compris, tel qu'indiqué ci-dessous. Les droits de douane sont compris. FAB destination (pour les biens) et les taxes applicables sont en sus.

<b>Travaux</b>	Prix de lot ferme tout compris (incluant Main-d'œuvre, Fournitures et approvisionnements, Équipement, Déplacement et
----------------	--

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	subsistance, Sous-traitance, Autres dépenses directes, et Profits)
Pour les travaux décrits dans l'autorisation de tâches	\$

**(B2.1) PRIX FERME : \_\_\_\_\_ \$**  
**(Taxes applicables en sus)**

## B2.2 - Autorisations de tâches - Limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément aux facteurs d'établissement du prix précisés ci-dessous, comme décrit dans l'autorisation de tâche pertinente. Les droits de douane sont compris. FAB destination (pour les biens) et les taxes applicables sont en sus.

### a) Main-d'œuvre

Un taux horaire ferme tout compris

Catégorie	Taux horaire ferme				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Représentant du service sur place (RSP) et équipe mobile de réparation (EMR) – Annexe B, section 6.86					
RSP – Représentant du service sur place (bilingue)					
Recherches et appui techniques (TIES), enquêtes et études techniques spéciales et autres travaux imprévus – Annexe B, section 6.8					
GPP - Gestionnaire principal de projet					
IIS – Ingénieur intermédiaire de système					
TLI – Technologue de logiciel intermédiaire					
GC – Gestionnaire de la configuration					
IPS – Ingénieur principal de système					

Tableau de l'Annexe D – B2

**(b) Fournitures et approvisionnements** – au coût livré sans majoration

**(c) Équipement** – au coût livré sans majoration

**(c) Déplacement et subsistance** – au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et (ou) les frais administratifs généraux, conformément aux points concernant le véhicule privé, les repas et les faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive <http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/gtla-vgcl/>, ainsi que les autres dispositions de la Directive se rapportant aux

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

« voyageurs » plutôt que celles se rapportant aux « employés ». Tous les déplacements doivent être autorisés préalablement par l'autorité technique. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

**(d) Sous-traitance** - au prix coûtant sans majoration

**(e) Autres dépenses directes** - au prix coûtant sans majoration

À la demande du Canada, l'entrepreneur devra fournir un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix, le cas échéant :

- la plus récente liste de prix publiée, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
- une copie des factures payées pour des services et/ou des biens de même quantité et de même qualité fournis à d'autres clients;
- une ventilation des prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice; ou
- des attestations de prix ou de taux;
- toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

**g) Profits** - Au taux négociés selon les Principes des coûts contractuels, 1031-2 (2012-07-16).

**(B2.2) COÛT ESTIMATIF TOTAL ASSUJETTI À UNE LIMITE DES DÉPENSES : \_\_\_\_\_ \$**  
**(Taxes applicables en sus)**

INSÉRER :

## B2 – Autorisations de tâches

Si le besoin se fait sentir pour des travaux prévus dans une autorisation de tâches qui ne sont pas financés, une modification officielle du contrat sera requise, conformément au processus décrit dans le contrat. Les travaux ne doivent être entrepris qu'une fois les fonds ajoutés au contrat.

Exemples de travaux :

- Représentants du service sur place et équipes mobiles de réparation (EMR);
- recherches et appui techniques (TIES);
- enquêtes spéciales et études techniques;
- demandes de travaux supplémentaires imprévus, y compris la fourniture de pièces de rechange et un soutien à la formation.

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément aux facteurs d'établissement du prix précisés ci-dessous, comme décrit dans l'autorisation de tâche pertinente. Les droits de douane sont compris. FAB destination (pour les biens) et les taxes applicables sont en sus.

**a) Main-d'œuvre** : Un taux horaire ferme tout compris

Catégorie	Taux horaire ferme				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Représentant du service sur place (RSP) et équipe mobile de réparation (EMR) – Annexe B, section 6.86					
RSP – Représentant du service sur place (bilingue)					

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Recherches et appui techniques (TIES), enquêtes et études techniques spéciales et autres travaux imprévus – Annexe B, section 6.8					
GPP - Gestionnaire principal de projet					
IIS – Ingénieur intermédiaire de système					
TLI – Technologue de logiciel intermédiaire					
GC – Gestionnaire de la configuration					
IPS – Ingénieur principal de système					

Tableau de l'Annexe D – B2

**(b) Fournitures et approvisionnements** – au coût livré sans majoration

**(c) Équipement** – au coût livré sans majoration

**(c) Déplacement et subsistance** – au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et (ou) les frais administratifs généraux, conformément aux points concernant le véhicule privé, les repas et les faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive <http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/gtla-vgcl/>, ainsi que les autres dispositions de la Directive se rapportant aux « voyageurs » plutôt que celles se rapportant aux « employés ». Tous les déplacements doivent être autorisés préalablement par l'autorité technique. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

**(d) Sous-traitance** - au prix coûtant sans majoration

**(e) Autres dépenses directes** - au prix coûtant sans majoration

À la demande du Canada, l'entrepreneur devra fournir un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix, le cas échéant :

- la plus récente liste de prix publiée, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
- une copie des factures payées pour des services et/ou des biens de même quantité et de même qualité fournis à d'autres clients;
- une ventilation des prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice; ou
- des attestations de prix ou de taux;
- toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

**g) Profits** - Au taux négociés *par l'agent tel que défini dans le Guide des approvisionnements.*

**(B2) COÛT ESTIMATIF TOTAL ASSUJETTI À UNE LIMITE DES DÉPENSES :** \_\_\_\_\_ \$  
(Taxes applicables en sus)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. A ANNEXE « D » BASE DE PAIEMENT, section C2 – Autorisations de tâches :

SUPPRIMER :

**C2 – Autorisations de tâches**

Si le besoin se fait sentir pour des travaux prévus dans une autorisation de tâches qui ne sont pas financés, une modification officielle du contrat sera requise, conformément au processus décrit dans le contrat. Les travaux ne doivent être entrepris qu'une fois les fonds ajoutés au contrat.

Exemples de travaux :

- Représentants du service sur place et équipes mobiles de réparation (EMR);
- recherches et appui techniques (TIES);
- enquêtes spéciales et études techniques;
- demandes de travaux supplémentaires imprévus, y compris la fourniture de pièces de rechange et un soutien à la formation.

**C2.1 – Autorisations de tâches - Prix de lot ferme**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'Autorisations de tâches, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme tout compris, tel qu'indiqué ci-dessous. Les droits de douane sont compris. FAB destination (pour les biens) et les taxes applicables sont en sus.

<b>Travaux</b>	Prix de lot ferme tout compris (incluant Main-d'œuvre, Fournitures et approvisionnements, Équipement, Déplacement et subsistance, Sous-traitance, Autres dépenses directes, et Profits)
Pour les travaux décrits dans l'autorisation de tâches	\$

**(C2.1) PRIX FERME : \_\_\_\_\_ \$  
(Taxes applicables en sus)**

**C2.2 - Autorisations de tâches - Limitation des dépenses**

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément aux facteurs d'établissement du prix précisés ci-dessous, comme décrit dans l'autorisation de tâche pertinente. Les droits de douane sont compris. FAB destination (pour les biens) et les taxes applicables sont en sus.

**a) Main-d'œuvre**

Catégorie	Taux horaire ferme				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Représentant du service sur place (RSP) et équipe mobile de réparation (EMR) – Annexe B, section 6.86					



Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

RSP – Représentant du service sur place (bilingue)					
Recherches et appui techniques (TIES), enquêtes et études techniques spéciales et autres travaux imprévus – Annexe B, section 6.8					
GPP - Gestionnaire principal de projet					
IIS – Ingénieur intermédiaire de système					
TLI – Technologue de logiciel intermédiaire					
GC – Gestionnaire de la configuration					
IPS – Ingénieur principal de système					

Tableau de l'Annexe D – C2

**(b) Fournitures et approvisionnements** – au coût livré sans majoration

**(c) Équipement** – au coût livré sans majoration

**(d) Déplacement et subsistance** – au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et (ou) les frais administratifs généraux, conformément aux points concernant le véhicule privé, les repas et les faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive <http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/gtla-vgcl/>, ainsi que les autres dispositions de la Directive se rapportant aux « voyageurs » plutôt que celles se rapportant aux « employés ». Tous les déplacements doivent être autorisés préalablement par l'autorité technique. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

**(e) Sous-traitance** - au prix coûtant sans majoration

**(f) Autres dépenses directes** - au prix coûtant sans majoration

**g) Profits** - Au taux négociés selon les Principes des coûts contractuels, 1031-2 (2012-07-16).

À la demande du Canada, l'entrepreneur devra fournir un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix, le cas échéant :

- la plus récente liste de prix publiée, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
- une copie des factures payées pour des services et/ou des biens de même quantité et de même qualité fournis à d'autres clients;
- une ventilation des prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice; ou
- des attestations de prix ou de taux;
- toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

**g) Profits**

**(C2.2) COÛT ESTIMATIF TOTAL ASSUJETTI À UNE LIMITE DES DÉPENSES : \_\_\_\_\_ \$**  
**(Taxes applicables en sus)**

INSÉRER :

**C2 – Autorisations de tâches**

Si le besoin se fait sentir pour des travaux prévus dans une autorisation de tâches qui ne sont pas financés, une modification officielle du contrat sera requise, conformément au processus décrit dans le contrat. Les travaux ne doivent être entrepris qu'une fois les fonds ajoutés au contrat.

Exemples de travaux :

- Représentants du service sur place et équipes mobiles de réparation (EMR);
- recherches et appui techniques (TIES);
- enquêtes spéciales et études techniques;
- demandes de travaux supplémentaires imprévus, y compris la fourniture de pièces de rechange et un soutien à la formation.

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément aux facteurs d'établissement du prix précisés ci-dessous, comme décrit dans l'autorisation de tâche pertinente. Les droits de douane sont compris. FAB destination (pour les biens) et les taxes applicables sont en sus.

**a) Main-d'œuvre : Un taux horaire ferme tout compris**

Catégorie	Taux horaire ferme				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Représentant du service sur place (RSP) et équipe mobile de réparation (EMR) – Annexe B, section 6.86					
RSP – Représentant du service sur place (bilingue)					
Recherches et appui techniques (TIES), enquêtes et études techniques spéciales et autres travaux imprévus – Annexe B, section 6.8					
GPP - Gestionnaire principal de projet					
IIS – Ingénieur intermédiaire de système					
TLI – Technologue de logiciel intermédiaire					
GC – Gestionnaire de la configuration					
IPS – Ingénieur principal de système					

Tableau de l'Annexe D – C2

**(b) Fournitures et approvisionnements – au coût livré sans majoration****(c) Équipement – au coût livré sans majoration**

**(d) Déplacement et subsistance – au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et (ou) les frais administratifs généraux, conformément aux points concernant le véhicule privé, les repas et les faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive <http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/gtla-vgcl/>, ainsi que les autres dispositions de la Directive se rapportant aux « voyageurs » plutôt que celles se rapportant aux « employés ». Tous les déplacements doivent**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-177351

File No. - N° du dossier  
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

être autorisés préalablement par l'autorité technique. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

**(e) Sous-traitance** - au prix coûtant sans majoration

**(f) Autres dépenses directes** - au prix coûtant sans majoration

À la demande du Canada, l'entrepreneur devra fournir un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix, le cas échéant :

- la plus récente liste de prix publiée, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
- une copie des factures payées pour des services et/ou des biens de même quantité et de même qualité fournis à d'autres clients;
- une ventilation des prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice; ou
- des attestations de prix ou de taux;
- toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

**g) Profits** - Au taux négociés *par l'agent tel que défini dans le Guide des approvisionnements.*

**(C2) COÛT ESTIMATIF TOTAL ASSUJETTI À UNE LIMITE DES DÉPENSES : \_\_\_\_\_ \$**  
**(Taxes applicables en sus)**

---

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES